

## REGLEMENT

Dans le cadre de la politique Jeunesse, il est envisagé de mettre en place un dispositif d'aide à la Formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs). Le BAFA est un brevet permettant aux jeunes, à partir de 16 ans, de travailler dans des structures d'animation de type accueils collectifs de mineurs, et notamment ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) proposé par la Ville à chaque période de vacances scolaires.

Le BAFD est un brevet, permettant aux jeunes, à partir de 18 ans, de diriger des accueils collectifs de mineurs.

### OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- ❖ Faciliter l'accès à une formation qualifiante pour les 16-25 ans
- ❖ Accéder à un premier emploi
  
- ❖ Contribuer au développement de la qualité de l'encadrement des accueils collectifs des mineurs Wambrechitains
- ❖ Fidéliser et pérenniser les équipes d'animations municipales

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Jeunes Wambrechitains.es de 16 à 25 ans (au 31 décembre de l'année) qui résident sur la commune sans conditions de ressources
  
- L'accompagnement du jeune se fait sur une formation complète : les 2 sessions de formation et le stage pratique. Lors de son dépôt de dossier de demande, la formation ne doit pas avoir commencée. Le jeune s'engage à réaliser la totalité de sa formation sur une période de 18 mois, soit 18 mois entre le premier jour de sa formation générale BAFA1/BAFD1 au dernier jour de formation BAFA3/BAFD.
  
- Il est nécessaire de remplir un dossier de demande d'aide financière à la formation BAFA/BAFD, disponible en Mairie à l'accueil Jeunesse ou téléchargeable sur wambrechies.fr. Le dossier complet sera remis par le jeune lors d'un rendez-vous avec l'Adjoint en charge de la Jeunesse, ou le Directeur de Pôle, ou le Responsable Jeunesse afin de faire part de sa motivation à entreprendre cette formation, d'échanger sur son projet, et d'obtenir des conseils. Au-delà d'une aide financière, la Ville de Wambrechies souhaite mettre en place une véritable solution d'accompagnement envers les jeunes pour les soutenir dans leur démarche.
  
- Suite à cet entretien, après validation de la complétude du dossier et étude de la candidature selon les critères suivants : âge, motivation, projet professionnel, il sera demandé au jeune d'effectuer 1 semaine de 5 jours de découverte d'animation en ALSH sur la Ville de Wambrechies afin de confirmer son appétence à l'animation et sa motivation à poursuivre sa formation. Cette semaine est rémunérée au niveau « non diplômé ». La planification de la mission de découverte sera faite en fonction des places disponibles et sous réserve du respect du taux d'encadrement.
  
- A la fin de son parcours de formation, une fois le diplôme obtenu, le jeune s'engage à travailler aux ALSH de la Ville de Wambrechies au minimum 4 semaines sur les 24 mois suivant la date de délivrance de son diplôme BAFA/BAFD. Ces 4 semaines seront rémunérées au niveau « diplômé ».

- Le nombre de bénéficiaires dudit dispositif par année civile est fixé à
  - ❖ **10 formations BAFA**
  - ❖ **3 formations BAFA**

### **MONTANT DE L'AIDE**

L'aide financière sera versée en 2 fois :

#### **150€ :**

- ✓ sous condition d'avoir effectué une semaine de découverte et obtenu une évaluation positive du Directeur de Centre,
- ✓ sous présentation de la facture d'inscription de l'organisme formateur à une session de formation BAFA1 ou BAFA1, premier stage théorique de formation générale, avant la fin du mois suivant la formation.

#### **100€ :**

- ✓ suite à la réalisation du stage pratique dans un des ALSH de la Ville de Wambrechies, ayant reçue une évaluation positive du Directeur de Centre. Le stage pratique de 15 jours est rémunéré au niveau « stagiaire »,
- ✓ accompagnée d'une attestation réussite à une session de formation BAFA3 ou BAFA3 : stage d'approfondissement, et de la facture de l'organisme formateur, avant la fin du mois suivant la formation.

### **FIN D'ENGAGEMENT**

- la non-réalisation de la semaine de découverte
- le non-respect des délais et/ou de la session à animer ou à diriger par le stagiaire
- la non-présentation aux sessions théoriques
- la non-obtention du diplôme BAFA/BAFA
- la non-réalisation des 4 semaines d'animation ou de direction faisant suite à la qualification sur une période de 24 mois
- la non-présentation des justificatifs

met fin à l'engagement mutuel entre le jeune et la Ville de Wambrechies, et entraîne la restitution de la(les) somme(s) perçue(s) pour lesdites formations BAFA/BAFA.

L'aide devra être remboursée par le jeune à la commune dès émission du titre par le Trésor Public.

### **FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES**

La Ville de Wambrechies souhaite informer les jeunes que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ainsi que l'Etat sont susceptibles de fournir des aides complémentaires. Les jeunes peuvent solliciter ces aides via les sites suivants :

- ❖ [www.caf.fr/allocataires/caf-du-nord/offre-de-service/vie-professionnelle/l-aide-au-brevet-d-aptitude-aux-fonctions-d-animateur-bafa](http://www.caf.fr/allocataires/caf-du-nord/offre-de-service/vie-professionnelle/l-aide-au-brevet-d-aptitude-aux-fonctions-d-animateur-bafa)
- ❖ [www.gouvernement.fr/actualite/une-aide-de-200-eu-pour-les-jeunes-qui-passent-leur-bafa](http://www.gouvernement.fr/actualite/une-aide-de-200-eu-pour-les-jeunes-qui-passent-leur-bafa)

### **MISE EN PLACE**

La mise en place de ce dispositif prendra effet au 1<sup>er</sup> Juin 2024.